

OD/MS

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU COMITE SYNDICAL DU SYMPAE
DU 8 MARS 2012**

Date de convocation : le 1^{er} Mars 2012

Le jeudi 8 mars 2012 à 18 H 00, le comité syndical du S.Y.M.P.A.E. s'est réuni en mairie de MONISTROL sur LOIRE, salle du conseil municipal, sous la présidence de Colette CHAMBONNET-ROCHER, Présidente.

I) ETAIENT PRESENTS

A) les délégués titulaires dont les noms suivent

Mairie de BAS EN BASSET
Jacques MADELRIEU

Mairie de BEAUZAC
Marc MILLION

Mairie de MONISTROL sur LOIRE
Colette CHAMBONNET-ROCHER
Robert VALOUR

Mairie de SAINTE SIGOLENE
Guy VEROT

Mairie des VILLETES
Jeannine COLOMBET

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau du Haut-Forez
Iwan MAYET
Alain MARQUET
Alain BONNEFOY
Louis PERRIN
Michel ROBIN

B) les délégués suppléants dont les noms suivent

Mairie des VILLETES
Thierry GRAND (avec voix délibérative en l'absence de Louis SIMONNET)
SIAEP du Haut-Forez
Jean-Luc CHOUVELON (avec voix délibérative en l'absence de Jean FOUILLOUX)
Mairie de BEAUZAC
Xavier LIOGIER (avec voix délibérative en l'absence de Jean PRORIOLO)

C) Participaient également à la réunion

Olivier DUBOEUF Secrétaire du syndicat
Directeur général adjoint de la commune de MONISTROL sur LOIRE

Marlène SOUMET Secrétaire du syndicat

Eric CHEVALIER Directeur du Syndicat des Eaux Loire-Lignon

II) ETAIENT ABSENTS EXCUSES

Mairie de BAS EN BASSET
Joseph CHAPUIS

Mairie de SAINTE-SIGOLENE
Dominique FREYSSENET

Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau du Haut-Forez
Jean FOUILLOUX

La Présidente souhaite la bienvenue aux membres présents et excuse M. PRORIOU de Beauzac, M. FREYSSINET de Sainte-Sigolène, M. FOUILLOUX du SIAEP du Haut-Forez, M. REYNAUD maître d'œuvre, M. DEVISGNES, assistant au maître d'ouvrage, qui ne peuvent prendre part à la présente réunion ainsi que M. PAULET.

Elle soumet à l'approbation du comité syndical, le compte-rendu de la séance du 15 décembre dernier dont chaque délégué titulaire et chaque suppléant a reçu communication préalablement à la présente réunion.

Aucune observation n'est formulée sur ce compte-rendu qui est adopté, à l'unanimité, sur 14 votants.

La Présidente présente d'abord le débat d'orientation budgétaire 2012.

Madame Jeannine COLOMBET est désignée comme secrétaire de séance.

DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

▪ Exploitation de l'UTEP

Le recrutement d'un 3^{ème} agent par le SELL a connu des péripéties, l'agent recruté initialement n'ayant pas donné satisfaction. Un nouvel agent devrait être en poste en avril. Cela devrait alléger les astreintes de 2 agents, Florent BOSC et Cédric LIOGIER.

La présidente remercie Florent BOSC pour la suppléance de son collègue absent sur une longue période suite à un accident du travail.

▪ Nouveau locaux

Le SYMPTTOM a recruté un directeur et ne sera plus adossé aux services de la commune de Monistrol. Il s'installe rue du 17 rue du Général de Chabron dans une maison louée à la commune. Le SYMPAE y sera également hébergé. Une convention sera passée entre les 2 syndicats pour le partage des frais de fonctionnement.

▪ Bilan des opérations UTEP et interconnexion Puits du Vert

Le taux de subventions est de 45% pour un coût respectif de 8 910 000 € HT et de 4 220 000 € HT.

▪ Alimentation de secours d'Aurec sur Loire et du SES

Les besoins en débit de pointe sont de 4 600 m³/j et peuvent être couverts par le pompage Loire (capacité 14 000 m³/j). L'étude du cabinet PVI est en cours sur la faisabilité technique de l'opération et l'estimation de son coût. Les travaux pourraient être programmés en fin d'année pour une mise en service au 1^{er} trimestre 2013.

1. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF ET DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2011

Chaque délégué a reçu préalablement à la présente séance, les documents budgétaires suivants :

- le compte administratif de l'exercice 2011 du SYMPAE et son budget primitif pour l'exercice 2012,
- une fiche récapitulant le résultat de l'exercice 2011 des sections de fonctionnement et d'investissement ainsi que le résultat de clôture du SYMPAE.

La section d'investissement dégage un excédent de financement lié au versement des subventions sur l'interconnexion du Puits du vert.

Le fond de roulement s'accroît de 138 400 € et clôture au 31/12/11 à 919 883.54 €.

En constatant les marchés de la ressource Loire en restes à réaliser, le solde est déficitaire de 18 832.06 €. Cependant, ce dernier n'intègre que partiellement les subventions et l'avance de l'agence de bassin.

- Non affectation du résultat

Le fonds de roulement de clôture constate un déficit de 18 832.06 € qui sera couvert par les acomptes de subventions à venir, ainsi que le solde de l'avance consentie par l'agence de bassin dans le cadre

du budget 2012. Aussi, il est décidé de ne pas compenser ce déficit par l'affectation du résultat de fonctionnement.

Sous la présidence de M. Iwan MAYET, président de séance, le comité syndical adopte le compte administratif 2011 du SYMPAE, à l'unanimité. Colette CHAMBONNET-ROCHER, Présidente, n'a pas pris part au vote.

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2011, n'appelant aucune observation, ni réserve de l'assemblée, est approuvé à l'unanimité.

2. VOTE DES BUDGETS PRIMITIFS DE L'EXERCICE 2012

La Présidente invite Olivier DUBOEUF à donner lecture des crédits prévus au budget primitif 2012 du syndicat. Olivier DUBOEUF développe certains articles significatifs.

❖ Budget section de fonctionnement

▪ Dépenses

Le volume budgétaire est majoré de 20 000 € sur les dépenses réalisées en 2011.

Le volume d'achat d'eau brute reprend l'engagement de Beauzac de 300 m³/jour non respecté en 2011 en raison du problème non résolu à ce jour du TH de l'eau livrée à la CFVA. Le volume d'achat pour 2012 serait majoré de 65 000 m³ et le prix moyen révisé à 0.1478 €/m³.

La redevance versée au SELL est stable (325 172 €). En effet, la régularisation 2011 constatée en 2012 permet une réfaction de 33 000 €, principalement sur les postes « personnel » et « énergies ». Les charges liées à l'occupation des nouveaux locaux partagés avec SYMPTTOM rue de Chabron sont prévues (2000 €).

En ce qui concerne les amortissements des équipements, la charge est neutralisée par l'inscription dérogatoire des reprises de subventions à due proportion en application de la délibération du 7 avril 2011.

La charge financière décroît, mais l'annuité est globalement stationnaire.

▪ Recettes

La contribution des collectivités progresse de 2.20% et s'établit à 580 344 €.

❖ Budget section d'investissement

▪ Dépenses

L'annuité d'emprunt progresse de 10 000 € (120 000 €).

145 700 € de dépenses nouvelles sont budgétées dont la provision pour révision de prix des marchés d'entreprises du programme « secours Loire » et les crédits d'études pour réaliser le piquage de la Roche.

Le programme de travaux de la ressource Loire sont constatés en restes à réaliser à hauteur de 2 148 000 € HT.

▪ Recettes

134 565.70 € de ressources nouvelles de subventions sont budgétées dont 6 000 € de participation d'Aurec sur Loire et du SES pour l'étude de faisabilité d'une jonction avec la conduite forcée du Lignon.

196 304.00 € sont constatés au titre du solde de l'avance de l'agence de bassin.

Les ressources externes s'élèvent à 1 540 844.70 €. Le fonds de roulement couvre le besoin de financement complémentaire sans recours à l'emprunt sur l'exercice. En effet, l'emprunt a été souscrit le 17 décembre 2007 pour un montant de 800 000 € (index Euribor 1 mois +0.25% sur 25 ans amortissement progressif taux 5.15%).

La présentation du budget étant terminée, la Présidente invite les délégués à faire part de leurs observations.

La Présidente soumet à l'approbation du comité syndical le vote du budget primitif de l'exercice 2012.

Le budget primitif est adopté par le comité syndical, à l'unanimité, sur 14 votants.

3. ADMISSION D'UN NOUVEAU MEMBRE POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF AU SELL – ACCORD SUR L'ADHESION DU NOUVEAU MEMBRE ET APPROBATION DES STATUTS REVISES

Madame la Présidente rappelle que le syndicat des Eaux Loire Lignon (SELL) est un syndicat mixte fermé à la carte qui a pour objet la gestion administrative et technique des équipements nécessaires à la production et distribution de l'eau potable et assainissement non-collectif et assainissement collectif selon les statuts du 16 décembre 2010.

En fonction du niveau de service désiré, chacun des membres du SELL transfère à ce dernier les compétences souhaitées par délibérations.

Lors de son assemblée délibérante du 13 décembre 2011, le comité syndical du SELL a accepté l'adhésion d'un nouveau membre concernant la compétence : gestion de l'assainissement collectif et la modification des statuts.

En vertu des dispositions du code général des collectivités territoriales, l'accord du SYMPAE sur la modification relative aux compétences du S.E.L.L. doit être exprimé dans un délai de 3 mois, à compter de la date de notification du S.E.L.L. au S.Y.M.P.A.E. soit le 2 janvier dernier.

Eu égard à la nécessité évoquée ci-dessus, le comité syndical, à l'unanimité sur 14 votants,

- se prononce favorablement sur l'adhésion de la commune de Saint Pal de Mons concernant la compétence : gestion de l'assainissement collectif et la modification des statuts.
- se prononce favorablement, en conséquence, sur l'adoption des statuts révisés du S.E.L.L.

4. CONVENTION D'OCCUPATION D'UN BIEN DE SECTION ENTRE LA COMMUNE DE BEAUZAC ET LE SYMPAE

Madame la Présidente indique qu'un projet de convention a été envoyé à la commune de Beauzac pour la mise à disposition du bien de section des habitants de « Confolent ». La présente convention a pour objet de définir les modalités de la mise à disposition de la parcelle cadastrée D 1023, située à Confolent sur la commune de Beauzac, d'une superficie de 1256 m².

La parcelle accueillera un local technique enterré d'une superficie d'environ 30 m² abritant une prise d'eau fixe pour le pompage de l'eau de la Loire.

M. MILLION précise que le conseil municipal de la commune de Beauzac a approuvé le projet de convention. Cette convention sera consentie pour une durée de 30 ans moyennant une indemnité de 1 500 €. Il rajoute que cette somme sera utilisée en réalisant des travaux au hameau de Confolent.

Le texte de la convention adoptée par le conseil municipal de Beauzac sera examiné lors du prochain comité syndical du SYMPAE.

5. POINT SUR L'ETUDE DE FAISABILITE – INTERCONNEXION RESSOURCE DE SECOURS – CONDUITE FORCEE DU LIGNON

Madame la Présidente rappelle que cette étude de faisabilité est financée par le Syndicat des Eaux de la Semène, la commune d'Aurec sur Loire et le SYMPAE.

Le bureau d'Etudes PVI Ingénierie, titulaire du marché, a présenté les premières conclusions de cette étude. Deux solutions s'offrent aux collectivités.

Le premier scénario a pour principe d'utiliser l'alimentation de secours du SYMPAE pour alimenter le réservoir de la Borie puis la conduite existante de diamètre 350 servant actuellement de prise d'eau pour le SYMPAE (en sens inverse de l'actuel) afin d'alimenter la conduite forcée du Lignon.

L'alimentation en eaux brutes du réservoir de la Borie sera assurée depuis La Loire, par la station d'exhaure dans un premier temps, puis par la station de reprise fixe située au hameau de « Pont de Lignon ».

L'alimentation d'Aurec sur Loire et du Syndicat des Eaux de la Semène se ferait donc gravitairement depuis le réservoir de la Borie via la conduite diamètre 350 de prise d'eau actuelle du SYMPAE (en

sens inverse de l'actuel) et la conduite forcée du Lignon. Le coût des travaux est estimé à 13 000 € HT.

Le principe du 2^{ème} scénario est d'alimenter la conduite forcée du Lignon via la conduite de secours du SYMPAE, prochainement installée et de conserver les mêmes principes d'alimentation qu'actuellement à la suite de cette connexion.

Le point de connexion se situe au niveau du hameau de « la croix de Lurol » lorsque les deux conduites se croisent. En ce point précis, une chambre de connexion serait créée avec un dispositif de débitmètre à débit variable. Cette solution engendre des contraintes de travaux et d'exploitation plus importantes que le premier scénario. Le coût d'investissement est plus élevé, il est estimé à 37 000 € HT.

Madame la Présidente précise que le maître d'œuvre de l'opération des travaux de la ressource de secours doit chiffrer le coût d'exploitation de cette ressource de secours pour qu'on puisse calculer à partir de ce montant la participation de chaque collectivité.

Une réunion de bureau doit être prévue pour étudier les modalités de participation des collectivités (Aurec et SES) qui seraient prêtes à adhérer au projet.

Madame la Présidente fait un point sur les prochains travaux du Barrage de Lavalette. Elle indique que lors de la dernière réunion, la ville de Saint Etienne a annoncé qu'il y aurait une coupure d'eau pendant trois jours pour pouvoir conforter les aqueducs qui sont en très mauvais état dans l'attente des travaux définitifs. Pour pallier aux besoins en eau, la pompe de secours de l'usine de Vendets sera activée et refoulera l'eau du Lignon pour remplir un bassin tampon. En cas de panne sur cette pompe, le canal pourra être mis en service très rapidement. Ces travaux auront lieu en Avril (semaine 16).

Monsieur Iwan MAYET souligne l'intérêt de mutualiser cette ressource de secours, cependant cela va engendrer des modifications au niveau des statuts du syndicat. Il faudra rajouter une carte supplémentaire au syndicat. Les collectivités devront payer « un droit d'entrée » au syndicat pour pouvoir bénéficier des travaux d'aménagement du réseau d'eau potable. Puis ensuite, la participation des collectivités se fera en fonction des m³ utilisés.

M. Alain MARQUET indique qu'il faut qu'il y ait une part variable et une part fixe.

Madame la Présidente rajoute qu'il faut attendre la décision du syndicat des Eaux de la Semène et la commune d'Aurec sur Loire avant d'entreprendre quoi que ce soit.

M. Iwan MAYET aimerait connaître le coût des travaux du barrage des Plats estimé pour le Syndicat des Eaux de la Semène.

M. Eric CHEVALIER explique qu'il n'y aura pas un coût des travaux direct mais ce coût sera répercuté à l'achat de l'eau.

6. TRANSFERT DES LOCAUX DU SYMPAE

M. Robert VALOUR explique à l'assemblée que les locaux de la mairie deviennent de plus en plus étroits.

Avec le recrutement du directeur du SYMPTTOM et prochainement le recrutement de l'agent de développement, il fallait trouver des locaux pour pouvoir accueillir le personnel des deux syndicats.

Le SYMPTTOM et le SYMPAE seront installés dans une maison de ville située 17, rue du Général de Chabron.

Le SYMPTTOM prend en charge les frais de mobilier et d'installation puis ensuite il y aura une répartition des charges en fonction de l'effectif respectif des syndicats.

7. POINT SUR LA DEFENSE INCENDIE INTERMARCHE A MONISTROL SUR LOIRE

Madame la Présidente indique que la procédure d'appel d'offres a été lancée. Cependant à ce jour, nous n'avons pas encore le calendrier prévisionnel des opérations.

8. POINT SUR LES TRAVAUX DE RESSOURCE DE SECOURS

Madame la Présidente rappelle le montant des différents lots de l'opération de la ressource de secours.

Les marchés ont été attribués en fin d'année, et notifiés semaine 6, il a fallu attendre l'avis du CODERST pour pouvoir notifier les marchés aux entreprises retenues. Le dossier est passé en commission du 19 janvier dernier, nous venons de recevoir l'arrêté définitif qui autorise l'installation d'une prise d'eau fixe à Confolent.

Une réunion de lancement avec les entreprises a été effectuée en présence du maître d'œuvre et de l'assistant à maîtrise d'ouvrage.

Les permis de construire ont été déposés pour les deux stations, ils sont en phase d'instruction. En ce qui concerne la station de reprise située à Pont de Lignon, deux modifications ont été apportées par rapport au projet initial, le transformateur a été déplacé ainsi que l'implantation de cette station.

Les parcelles K1 et K2 acquises par le syndicat sont étroites, en pente et situées sous une voie communale. Les terrassements nécessaires pour le bâtiment qui s'adossera au terrain risquent de déstabiliser cette voirie. Or le futur bâtiment borde un chemin communal désaffecté depuis longtemps qui longe la parcelle K1 appartenant au SYMPAE. Une demande a été faite à la commune de Monistrol sur Loire pour acquérir une portion de ce chemin rural, chemin qui est non utilisé à ce jour. La commune est d'accord sur le principe mais une procédure de déclassement doit être engagée.

Les travaux devraient débuter début mai, si aucun retard n'est pris.

Une réunion est programmée le 15 mars prochain avec le conseil Général de la Haute Loire pour déterminer les conditions de passage sur les voiries sur la commune de Monistrol sur Loire ainsi que sur le hameau de Confolent pour la commune de Beauzac.

Un premier contact a été pris avec les services de la police de l'eau pour la traversée de la Loire, le ruisseau de Verne et le ruisseau de la Papeterie. Des dossiers seront à remplir dès qu'on saura la date de commencement des travaux

Madame la Présidente indique qu'une rencontre du bureau a eu lieu avec SOGEA et la société Electrosteel pour la présentation des canalisations. Elle indique que c'est une société qui regroupe plus de 3 000 employés, et produit de la fonte qui répond aux normes européennes. Cette entreprise dispose d'un réseau commercial en France depuis 10 ans, elle est certifiée ISO 9001 (gestion de la qualité) et 14001 (management environnemental).

M. MADELRIEU précise que c'est une société qui date d'un siècle, elle a été fondée par les anglais puis reprise par une famille lors de l'indépendance de l'Inde. L'entreprise a été implantée à proximité des mines de fer.

Madame la Présidente précise que le SELL a fait part de ses observations sur les conditions d'exploitation du nouvel équipement et ce qu'il souhaiterait pour que la manipulation soit plus confortable (notamment dimension des chambres). Elle rajoute que les éléments du marché ont été fixés et ne seront pas modifiés.

Une réunion de bureau est prévue le 27 mars prochain à 10h00 pour étudier la participation des collectivités qui souhaitent adhérer au syndicat pour la ressource de secours.

Les points portés à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 20 h 15.

La Présidente,

Colette CHAMBONNET-ROCHER

